

A S S E M B L É E   N A T I O N A L E

X I V <sup>e</sup>   L É G I S L A T U R E

# Compte rendu

## Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

– Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements restant en discussion sur le projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine de la prévention des risques (n° 2982) (*Mme Viviane Le Dissez, rapporteure*)..... 2

Mercredi

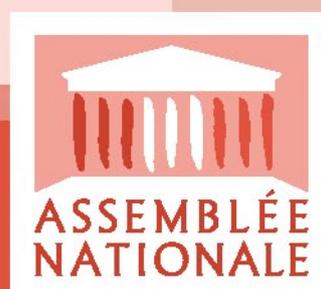
16 septembre 2015

Séance de 14 heures 30

Compte rendu n° 66

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014-2015

**Présidence de  
M. Jean-Paul  
Chanteguet**  
*Président*



La commission du développement durable et de l'aménagement du territoire a examiné en application de l'article 88 du Règlement, les amendements restant en discussion sur le projet de loi **portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine de la prévention des risques** (n° 2982) (*Mme Viviane Le Dissez, rapporteure*).

Elle a accepté les amendements figurant dans le tableau ci-après :

N° Amdt	Place	Auteur	Groupe
9	2	Mme LE DISSEZ Viviane	SRC
10	2	Mme LE DISSEZ Viviane	SRC
11	2	Mme LE DISSEZ Viviane	SRC
12	3	Mme LE DISSEZ Viviane	SRC
13	5	Mme LE DISSEZ Viviane	SRC
14	5	Mme LE DISSEZ Viviane	SRC
15	6	Mme LE DISSEZ Viviane	SRC
16	6 bis	Mme LE DISSEZ Viviane	SRC
17	6 bis	Mme LE DISSEZ Viviane	SRC
18	6 bis	Mme LE DISSEZ Viviane	SRC
20	6 bis	Mme LE DISSEZ Viviane	SRC
22	6 bis	Mme LE DISSEZ Viviane	SRC
1	12	Mme LE DISSEZ Viviane	SRC
3	12	Mme LE DISSEZ Viviane	SRC
2	12	Mme LE DISSEZ Viviane	SRC
7	12	Mme LE DISSEZ Viviane	SRC
4	12	Mme LE DISSEZ Viviane	SRC
5	12	Mme LE DISSEZ Viviane	SRC
6	12	Mme LE DISSEZ Viviane	SRC
8	12 bis	Mme LE DISSEZ Viviane	SRC
19	13	Mme LE DISSEZ Viviane	SRC
30	13	Mme LE DISSEZ Viviane	SRC
28	14	Mme LE DISSEZ Viviane	SRC
21	15	Mme LE DISSEZ Viviane	SRC
47	15	M. LAMBERT François-Michel	Ecolo
52	15	Mme LE DISSEZ Viviane	SRC
46	18	Mme ALLAIN Brigitte	Ecolo
24	18	Mme LE DISSEZ Viviane	SRC
26	18	Mme LE DISSEZ Viviane	SRC
27	19 ter	Mme LE DISSEZ Viviane	SRC
51	ap 20	Gouvernement	

**M. Jean-Marie Sermier.** Monsieur le président, si je comprends bien le souci d'économie qui conduit à ne plus imprimer les liasses d'amendements pour la réunion au titre de l'article 88, je me demande si notre commission est la seule à pratiquer ainsi et je regrette que nous n'ayons pas pu disposer par voie électronique d'une liasse des amendements pour lesquels notre rapporteure sollicitait l'avis favorable de la commission.

**M. le président Jean-Paul Chanteguet.** Je vous confirme que l'ensemble des commissions ont pris la décision de ne plus imprimer de liasses pour les réunions au titre de l'article 88, afin d'éviter le gaspillage, et que le système Eloi, plus souvent utilisé par nos collaborateurs que par nous-mêmes il est vrai, permet de visualiser les amendements qui restent à examiner au titre de l'article 88.



### **Membres présents ou excusés**

#### **Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire**

Réunion du mercredi 16 septembre 2015 à 14 h 45

*Présents.* - M. Florent Boudié, M. Jean-Paul Chanteguet, M. Guillaume Chevrollier, M. Olivier Falorni, Mme Viviane Le Dissez, M. Gérard Menuel, M. Jean-Marie Sermier, M. Gabriel Serville, Mme Suzanne Tallard

*Excusés.* - Mme Chantal Berthelot, M. Stéphane Demilly, M. David Douillet, Mme Geneviève Gaillard, M. Christian Jacob, M. Franck Marlin, M. Napole Polutélé, M. Martial Saddier, M. Gilbert Sauvan